

Chapitre 1

Présentation du territoire

Ce territoire concerne les communes de Marçay, Marigny-Chémereau, Celle-L'Evescault et Payré.

Le présent cahier décrit dans un premier temps l'état initial de l'environnement sur ce territoire puis les impacts du projet de LGV Sud Europe Atlantique entre Tours et Angoulême et les mesures proposées.





L'aire d'étude est constituée par la bande d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (EPDUP) associée au projet, soit une bande de 500 m de large centrée sur le tracé en plan issu de l'Avant-Projet Sommaire et approuvé par le Ministre chargé des Transports.

Du nord au sud, l'aire d'étude concerne, sur ce territoire du département de la Vienne, les communes de **Marçay, Marigny-Chémereau, Celle-L'Evescault et Payré**. Les communes de Marçay, Marigny-Chémereau et Celle-L'Evescault appartiennent au Pays des Six Vallées et la commune de Payré au Pays Civraisien.

Ce territoire s'inscrit sur la plaine du Haut-Poitou, qui présente un relief assez plat. L'altitude du plateau concerné décroît d'est en ouest, passant d'environ 150 m à environ 120 m. À hauteur de la commune de Marigny-Chémereau, la rivière la Vonne trace un large méandre. À son approche, l'altitude s'abaisse, passant de 130 m à 90 m en fond de vallée.

Outre la Vonne, plusieurs autres cours d'eau sont localisés dans la bande d'étude : la Rune, le Fontioux, le Palais, la Longère et le ruisseau temporaire des Avenaux.

Les captages d'eaux souterraines de Choué et Brossac destinés à l'alimentation en eau potable des populations ont été répertoriés dans le secteur étudié sur la commune de Celle-L'Evescault. En outre, le périmètre de protection éloigné du forage de la Roche à Payré est concerné par la bande d'étude.

Au sein du présent territoire, ce sont 6 sites d'intérêt écologique qui ont été identifiés :

- le ruisseau de la Rune et les boisements et prairies attenants ;
- les ruisseaux du Palais et du Fontioux et les boisements compris entre les RN 10 et 11 ;
- la vallée de la Vonne ;
- le ruisseau de la Longère ;
- le bois de la Mortière, les grandes cultures et le bocage environnant ;
- la forêt de Saint-Sauvant, les mares et grandes cultures environnantes.

La bande d'étude sur le territoire est caractérisée par une occupation des terres à dominante agricole au sein desquelles le bâti est disséminé. Six sièges d'exploitation agricole sont recensés dans l'aire d'étude.

Cette plaine, aux larges étendues cultivées, est parsemée de bosquets et de plusieurs boisements [massifs boisés de la vallée de la Rune, coteaux boisés de la vallée de la Vonne, Bois des Brandes, extrémité est de la forêt domaniale de Saint-Sauvant (comprenant le bois de la Bigaudière et le bois Plan)].

En termes de patrimoine, le périmètre de protection de la Chapelle de Comblé, monument historique inscrit, est intersecté par la bande d'étude sur les communes de Celle-L'Evescault et Marigny-Chémereau. Par ailleurs, un site d'intérêt patrimonial et 7 sites archéologiques ont été recensés dans ce secteur.

Le paysage est très marqué par l'agriculture et se compose de champs cloisonnés de haies. Les enjeux paysagers de ce secteur sont la traversée des vallées du Palais, paysage sensible, de la Vonne avec la présence de zones bâties, s'ouvrant sur sa vallée, de la Longère.

L'état initial, ainsi que l'analyse des impacts du projet, concerne l'ensemble des quatre communes qui ont toutes une partie de leur territoire inclus dans la bande de 500 m associée au projet soumis à l'enquête.

